

donner lieu à plusieurs reflexions, auxquelles je ne prétend pas m'engager, il y a trop d'habiles gens en Suisse pour ne pas s'en acquitter mieux que moi, qui véritablement n'y suis point intéressé.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en A L L E M A G N E depuis le mois aernier.

LE soulèvement des peuples de Baviere prend un train capable d'inquiéter la Cour de Vienne, & doit donner quelque attention à ceux qui s'intéressent aux affaires d'Allemagne; j'ai reçu de Francfort deux pièces traduites sur l'Original Allemand qui m'ont paru dignes de la curiosité publique.

Requête présentée à l'Empereur au mois d'Octobre 1705. par l'Evêque de Farnbach, & par le Comte de Torring, Deputez des Etats de Baviere.

SACRÉE MAJESTÉ,

*Requête
des Bava-
rois.*

EN qualité de Deputez des Etats de Baviere, nous prenons la liberté de présenter à V. M. I. les larmes & les soupirs d'un peuple accablé de miseres, qui se jettant au pied du Trône Imperial, (Trône qui doit être accessible à tous les peuples de l'Allemagne pour y obtenir justice contre ceux qui voudroient opprimer leur liberté) attendent de la clemence & de l'équité de V. M. la fin de leurs malheurs.

Nous